



ACADÉMIE

DE LA RÉGION OCCITANE

Liberté
Égalité
Fraternité



Chers parents,

Vous rencontrez actuellement des **difficultés pour faire face aux différentes dépenses** liées à la scolarité de votre(vos) enfant(s) ?

En fonction de votre situation et de vos ressources, une aide du fonds social peut vous être accordée.

Le fonds social, c'est quoi ?

Le fonds social a vocation à apporter une aide directe aux familles en difficulté, soit en complément d'autres aides existantes (bourse nationale, aides territoriales...), soit pour faire face à une aggravation de leur situation en cours d'année scolaire.

Les familles non éligibles aux bourses confrontées à des accidents de parcours de vie peuvent aussi y prétendre.

Le fonds social, pour quelles aides ?

→ Pour faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de cantine ou d'internat

→ Pour assurer une scolarité sereine et sans rupture à l'élève : équipement professionnel ou de sport, fournitures scolaires, transport scolaire, voyages scolaires...

→ Pour permettre de satisfaire les besoins élémentaires et essentiels de l'élève : achat de lunettes, soins dentaires...

À qui vous adresser ?